

États financiers

Commission de l'enseignement supérieur des
Provinces maritimes

Le 31 mars 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats d'exploitation et changements à l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6-10

Rapport de l'auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP
Centre Nova
1675 rue Grafton, CP 1000
Halifax, N-É
B3J 0E9
T +1 902 421 1734
F +1 902 421 1068

Aux membres de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (« CESPM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes au 31 mars 2025, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CESPM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CESPM.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- Nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la CESPM;
- Nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'entit      poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entit      cesser son exploitation;
- Nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Halifax, Canada
25 juin, 2025

Doane Grant Thornton LLP
Comptables professionnels agr  e

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État de la situation financière

Exercice se terminant le 31 mars

2025

2024

Actif

Actif à court terme

Encaisse et équivalents d'encaisse	10 017 211	\$	9 819 453	\$
Frais payés d'avance	2 351		13 437	
Montants à recevoir				
Nouveau-Brunswick	99 513		9 608	
Nouvelle-Écosse	83 828		8 523	
Autres comptes débiteurs	153 092		23 893	
	<u>10 355 995</u>		<u>9 874 914</u>	

Immobilisations (note 3)

	<u>28 337</u>		<u>36 642</u>	
	<u>10 384 332</u>	\$	<u>9 911 556</u>	\$

Passif

Passif à court terme

Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	71 162	\$	57 886	\$
Subventions de fonctionnement à verser aux établissements	5 779 129		6 632 762	
Revenus différés (note 5)	1 240 253		1 029 933	
Fonds engagés (note 9)				
Subventions de fonctionnement	2 820 231		2 137 983	
Subventions de capital	16 350		16 350	

	<u>9 927 125</u>		<u>9 874 914</u>	
--	------------------	--	------------------	--

Actif net

	<u>457 207</u>		<u>36 642</u>	
	<u>10 384 332</u>	\$	<u>9 911 556</u>	\$

Engagements (note 5)

Au nom du conseil d'administration

 , membre

 , membre

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des résultats d'exploitation et changements à l'actif net

Exercice se terminant le 31 mars

2025

2024

Revenus

Apports				
Nouveau-Brunswick	514 351	\$	552 436	\$
Nouvelle-Écosse	644 199		691 898	
Île-du-Prince-Édouard	102 114		109 675	
Subventions de fonctionnement				
Île-du-Prince-Édouard	20 000		20 000	
Revenus des projets (note 7)	1 185 182		385 064	
	2 465 846	\$	1 759 073	\$

Dépenses

Amortissement	25 667	\$	29 631	\$
Salaires et charges sociales	1 075 896		1 173 200	
Location des bureaux	112 804		113 595	
Services professionnels	560 423		318 213	
Autres services	19 077		19 879	
Déplacement				
Autres déplacements	4 021		6 142	
Allocation quotidienne	1 350		1 725	
Membres de conseil	-		1 260	
Fournitures de bureau, livres et abonnements	8,486		7 025	
Publications	2 058		1 852	
Projets spéciaux, comités et autres (note 6)	235 499		105 078	
	2 045 281		1 777 600	
Excédent (Déficit) des revenus sur les dépenses	420 565	\$	(18 527)	\$

Actif net au début de l'exercice	36 642	\$	55 169	\$
Excédent (Déficit) des revenus sur les dépenses	420 565		(18 527)	
Actif net à la fin de l'exercice	457 207	\$	36 642	\$

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes**État des flux de trésorerie**

Exercice se terminant le 31 mars

2025**2024**

Encaisse et équivalents d'encaisse générés par (utilisés dans les éléments suivants) :**Activités de fonctionnement**

(Déficit) Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	420 565	\$	(18 527)	\$
Amortissement	25 667		29 631	
	446 232		11 104	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Frais payés d'avance	11 086		48 940	
Montants à recevoir				
Nouveau-Brunswick	(89 905)		14 455	
Nouvelle-Écosse	(75 305)		(8 523)	
Autres comptes débiteurs	(129 199)		7 627	
Comptes créditeurs et charges à payer	13 276		(3 036)	
Subventions de fonctionnement à verser				
aux établissements	(853 633)		5 429 702	
Revenus différés	210 320		193 298	
Fonds engagés	682 248		(655 399)	
	215 120		5 038 168	

Activités d'investissement

Achat d'immobilisations	(17 362)		(11 104)	
-------------------------	-----------------	--	----------	--

Variation nette de l'encaisse et des équivalents d'encaisse durant l'exercice

	197 758		5 027 064	
Encaisse et équivalents d'encaisse – début de l'exercice	9 819 453		4 792 389	
Encaisse et équivalents d'encaisse – fin de l'exercice	10 017 211	\$	9 819 453	\$

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

1. Nature des activités

En vertu des lois sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (la « Commission » ou « CESPМ ») [Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard – article 18; Nouvelle-Écosse – article 19], les provinces ont le choix de verser les subventions directement aux établissements ou de passer par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Puisque les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick versent les subventions directement aux établissements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, les présents états financiers ne comprennent que les subventions de fonctionnement et les subventions de capital versées aux établissements de l'Île-du-Prince-Édouard. CESPМ est un organisme à but non lucratif et, par conséquent, est exempté de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(l).

2. Principales conventions comptables

Base de la présentation

Les états financiers sont présentés conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Encaisse et équivalents d'encaisse

L'encaisse et les équivalents d'encaisse comprennent les montants détenus en compte auprès d'institutions financières.

Estimation de la direction

La présentation des états financiers selon les NCOSBL exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la présentation du passif éventuel à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ceux déclarés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle. L'amortissement est prévu sur la base de l'amortissement dégressif pour tout immobilisations sauf les améliorations locatives qui est amorti sur une base linéaire, aux taux suivants :

Matériel information	30%
Logiciels informatiques	100%
Matériel et mobilier de bureau	20%

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

2. Principales conventions comptables (suite)

Revenus

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports, ses subventions et ses revenus des projets. Les apports affectés sont comptabilisés en tant que revenus au cours de l'exercice où les dépenses correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés en tant que revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, que le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement garanti.

Régime de retraite

La Commission participe au régime de retraite des employés du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et des employeurs participants. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées qui était considéré comme entièrement financé selon une approche de continuité à la dernière évaluation actuarielle du 1^{er} octobre 2021. Cependant, il est comptabilisé sous forme d'un régime à cotisations définies puisque la Commission y participe simplement. La charge de retraite est constatée lorsque les cotisations au régime sont versées ou deviennent exigibles. Durant l'exercice, la Commission a constaté une charge de retraite de 3 537 \$ (51 176 \$ en 2024).

Instruments financiers

La Commission considère tout contrat créant un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres comme un instrument financier, sauf dans certaines circonstances limitées. La Commission comptabilise les éléments suivants comme des instruments financiers :

- Encaisse et équivalents d'encaisse
- Comptes débiteurs
- Comptes créditeurs

Un actif ou un passif financier est comptabilisé quand la Commission adhère aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Commission évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

La Commission évalue ensuite tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, moins toute perte de valeur. La Commission supprime les passifs financiers, ou une partie de ceux-ci, lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou arrive à expiration.

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation quand il y a des indicateurs de perte de valeur. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont reprises dans la mesure de l'amélioration, pourvu que l'actif ne soit pas comptabilisé à la date de la reprise à un montant dépassant celui qui aurait été la valeur comptable si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée auparavant. Les montants de toute réduction de valeur ou reprise sont comptabilisés dans le revenu net.

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

2. Principales conventions comptables (suite)

La Commission s'expose à des risques de crédit découlant de ses instruments financiers. Elle ne s'expose pas à des risques importants de liquidité, de taux d'intérêt ou autres risques de prix.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission sont liés à ses comptes débiteurs. Des dispositions pour créances irrécouvrables potentielles sont maintenues; aucune perte de ce type n'a été constatée jusqu'à présent. Selon la direction, la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit important et aucune disposition pour créances douteuses n'a été comptabilisée.

3. Immobilisations

			<u>2025</u>	<u>2024</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement accumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel informatique	392 604 \$	372 269 \$	20 335 \$	18 288 \$
Logiciels informatiques	150 414	146 165	4 249	4 750
Améliorations locatives	121 954	121 954	-	8 913
Matériel et mobilier de bureau	175 711	171 958	3 753	4 691
	<u>840 683 \$</u>	<u>812 346 \$</u>	<u>28 337 \$</u>	<u>36 642 \$</u>

4. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs comprennent les remises gouvernementales à payer liées à la masse salariale de 338 \$ (2024 – 90 \$).

5. Revenus différés

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Évaluation de l'attribution de grades du N.-B.	\$ 83,404	\$ 202,275
Projet collégial	76,536	76,536
Système de suivi des élèves du Canada Atlantique	-	25,040
Accréditation de la N.-É.	-	20,576
Apprentissage expérientiel du N.-B.	47,100	17,844
Province de la N.-É.	875,674	487,899
Enquête des résultats des diplômés et diplômées (RDD) Maritime	157,539	199,763
	<u>\$ 1,240,253</u>	<u>\$ 1,029,933</u>

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2025

6. Projets spéciaux, comités et autres

	<u>2025</u>		<u>2024</u>
Confidentialité et sécurité	3 207	\$	501 \$
Programme de sondage	187 223		83 610
CESPM – Conférence, atelier, collaboration	18 255		454
Comités et autres	26 813		20 513
	<u>235 498</u>	\$	<u>105 078</u> \$

7. Revenus des projets

	<u>2025</u>		<u>2024</u>
Programme de sondage	\$ 187,223	\$	83,610
Revenus pour attribution de grades	491,140		133,800
Financement pour le personnel pour attribution de grades	180,434		106,666
Revenus de projet précédemment différés	233,857		-
Divers	92,528		60,988
	<u>\$ 1,185,182</u>	\$	<u>385,064</u>

8. Engagements

Voici les futurs montants annuels minimums à payer pour un bail à long terme visant des locaux de bureau :

Exercice se terminant le 31 mars 2026	27 800 \$
---------------------------------------	-----------

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

9. Fonds engagés

	<u>Nouveau-Brunswick</u>		<u>Île-du-Prince-Édouard</u>		<u>Autres</u>		<u>2025</u>		<u>2024</u>	
Solde des subventions de fonctionnement – début de l'exercice	14 280	\$	2 121 162	\$	2 541	\$	2 137 983	\$	2 793 382	\$
Revenus										
Subventions										
Non affectées	-		70 155 000		-		70 155 000		64 308 800	
Affectées	1 338 938		20 185 808		-		21 524 746		18 460 438	
Terre-Neuve-et-Labrador – places dans le programme de réadaptation	-		-		216 000		216 000		216 000	
	1 338 938		90 340 808		216 000		91 895 746		82 985 238	
Dépenses										
Non affectées										
Holland College	-		23 870 800		-		23 870 800		21 799 800	
University of Prince Edward Island	-		44 070 200		-		44 070 200		40 295 000	
Transferts interprovinciaux										
Province de la Nouvelle-Écosse	-		1 566 841		-		1 566 841		1 840 025	
Province de Québec	-		154 631		-		154 631		98 294	
Affectées										
Projet commun – Réseau informatique	1 353 218		77 187		-		1 430 405		1 665 241	
Holland College	-		7 612 459		-		7 612 459		7 879 700	
University of Prince Edward Island	-		12 272 162		-		12 272 162		9 826 577	
Terre-Neuve-et-Labrador – places dans le programme de réadaptation	-		-		216 000		216 000		216 000	
	1 353 218		89 624 280		216 000		91 193 498		83 620 637	
Insuffisance des revenus sur les dépenses de l'exercice	(14 280)		716 528		-		702 248		(635 399)	
Transfert à l'administration	-		(20 000)		-		(20 000)		(20 000)	
Solde des subventions de fonctionnement – fin de l'exercice	-		2 817 690		2 541		2 820 231		2 137 983	
Solde des subventions de capital	-	\$	16 350	\$	-	\$	16 350	\$	16 350	\$